

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 31	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'injustifiable hostilité de l'Italie contre la France aura fait échouer la Conférence de Londres ! Belle victoire pour le fascisme ! — La campagne contre le scrutin d'arrondissement.**

Au début de la Conférence navale de Londres, la France a présenté le tableau détaillé des services auxquels sa flotte doit pourvoir. Voilà, a-t-elle dit, sur quoi je base mes propositions. Tout le monde peut en vérifier les éléments. Je demande les bateaux qui me sont strictement indispensables pour les besoins précis que j'énumère ci-dessous. Je ne cherche pas à me créer une flotte de luxe ou un instrument de menace. Réduite à ces proportions, elle suffira tout juste aux nécessités d'un Empire colonial avec quoi il faut que j'entretienne des relations et qui s'étend aux cinq parties du monde.

Ces prétentions approuvées par les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon, on se tourna vers l'Italie qui restait silencieuse et on lui demanda :

— Et vous ? Quels sont vos besoins ?

— Cela dépendra des besoins d'une autre puissance !

— Combien de bateaux vous faut-il ?

— J'attendrai pour vous le dire de savoir combien il en faudra à une autre puissance.

— Mais encore ?

— J'en veux au moins autant que la France.

— Mais la France justifie ses demandes. Faites comme elle. Qu'on voie un peu et qu'on puisse discuter...

— Je n'ai pas à justifier. Vous n'avez pas à discuter. Ma position est prise et je n'en sortirai pas. Je veux la « parité » avec la France ? Voilà tout.

Et pendant 80 jours on s'est épuisé en vains pourparlers. Tous les efforts ont échoué ; toutes les tentatives de conciliation se sont heurtées à la même intransigence têtue, sourde et muette. On peut espérer convaincre quelqu'un qui discute ou du moins lui démontrer qu'il a tort. Mais quoi faire avec un contradicteur silencieux ou qui se borne à répéter toujours la même chose.

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais quelle parité ?... Vous n'avez aucune possession, aucun territoire hors de la Méditerranée. Eh ! bien, la France accepte que ses forces navales en Méditerranée ne soient pas supérieures aux vôtres. Elle vous donne donc satisfaction ! Les bateaux dont la France a besoin pour ses colonies de l'Atlantique et du Pacifique ne peuvent pas vous offusquer puisque vous n'y êtes pas !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

— Moi, je veux la « parité » avec la France !

— Mais si la France acceptait de n'avoir au total pas plus de bateaux que vous, elle se résoudrait à une véritable abdication puisqu'il faut qu'elle les disperse sur trois ou quatre mers tandis que vous concentrez les vôtres dans une seule. Vous lui seriez donc très supérieure. Vous la domineriez et elle se trouverait à votre merci ! Vous ne pouvez pas vouloir cela puisque ce serait le contraire de cette « parité » à quoi vous tenez avant tout !...

## Informations

**A la Chambre**

Dans la séance de l'après-midi de jeudi, la Chambre a continué la discussion du projet relatif aux mesures destinées à améliorer le marché des vins. Sur l'article 1<sup>er</sup> autorisant des achats d'alcools, M. Taurinés dit que le projet est inopérant. Il demande le renvoi à la Commission des finances. Le renvoi est repoussé par 289 voix contre 271.

M. Piétri demande le renvoi après la rentrée, des interpellations relatives aux événements graves qui se produisent en Indo-Chine.

**Au Sénat**

Le Sénat, dans la séance de l'après-midi de jeudi, a continué la discussion de la loi de finances. Les articles 27, 58, 59 sont votés. M. Gallet demande la disjonction de l'article 60 *ter* en vue d'empêcher la multiplication exagérée des fonctionnaires dans les cabinets des ministres. L'article est voté.

Les divers articles sont votés. Le Sénat aborde la discussion relative aux routes. Le projet admet le système de forfait pour l'évaluation des dépenses pour les travaux de voirie départementale, le kilomètre étant estimé en moyenne à 5.000 francs.

Le projet est renvoyé à la Commission.

**Le travail de la Chambre**

La conférence des présidents de groupes et des grandes Commissions de la Chambre a décidé de proposer à la Chambre d'inscrire à son ordre du jour la discussion, avant les vacances de Pâques, après le vote du budget, des projets suivants :

Le recensement des assurances sociales ; les dégrèvements ; le projet portant approbation des conventions passées avec la Compagnie française des pétroles.

Ces décisions ont été prises à la demande du gouvernement, représenté par MM. Tardieu et Pierre Laval, d'accord avec la Commission des finances.

**Pas de second tour de scrutin**

M. Charles Lambert, député du Rhône vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à supprimer le deuxième tour de scrutin pour les élections législatives.

Dans son exposé des motifs, M. Lambert dit notamment :

« Le moment est venu de clarifier la politique française par l'adoption d'un régime analogue à celui qui, depuis tant d'années, fonctionne en Grande-Bretagne, que l'expérience a révélé excellent et auquel ce grand pays semble plus ardemment attaché que jamais. L'heure est venue pour les chefs d'organiser puissamment leurs troupes, de confronter leurs doctrines, de dire nettement leurs buts, d'assurer à ce pays une politique stable, claire et hardie. »

Cela ne peut se faire qu'en supprimant le deuxième tour de scrutin pour les élections législatives dans le cadre de l'arrondissement.

**La Conférence de Londres**

L'accord s'est établi définitivement entre les délégations anglaise, américaine et japonaise sur les derniers points en litige entre les trois puissances.

Tous les obstacles ont maintenant disparu, déclare-t-on à la délégation britannique, et la voie est libre pour la conclusion d'un accord à trois. Les détails de l'accord seront définitivement mis au point au cours d'une nouvelle réunion.

**Les accords de La Haye**

La Chambre belge a adopté définitivement les accords de La Haye par 140 voix contre une.

Les neuf députés frontistes se sont abstenus.

**Le président de la République lettone**

M. Albert Kviessis, vice-président de la Diète, député de l'Union paysanne, a été élu président de la République de Lettonie, par le Parlement, par 55 voix contre 36.

**Moscou et le 1<sup>er</sup> Mai révolutionnaire**

Le Komintern se livre à des préparatifs très étendus en vue de déclencher des troubles dans toutes les grandes capitales européennes, le 1<sup>er</sup> mai prochain :

« Il est temps, déclare un manifeste de la III<sup>e</sup> Internationale, d'ouvrir les hostilités contre la bourgeoisie. Le 1<sup>er</sup> mai doit être le signal du commencement de la guerre civile. »

D'autre part, l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou a eu une entrevue avec Litvinoff, au cours de laquelle il a protesté une fois de plus contre l'agitation à laquelle se livre le parti communiste en Allemagne sur les ordres du Komintern.

**L'agitation aux Indes**

La campagne de désobéissance civile prend de plus en plus d'extension. Les femmes hindoues ne craignent pas de s'afficher en public, comme perturbatrices, et viennent, par milliers, offrir leur concours à Gandhi.

## Sur le marché américain

Le sénateur Mac Fadden a annoncé qu'il déposera au Congrès un bill interdisant la vente aux Etats-Unis des bons de réparations allemands à moins que le département d'Etat ne certifie la légalité de l'émission aux Etats-Unis.

## EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de Mme Rose Caron, la grande tragédienne lyrique, décédée à Paris, à l'âge de 73 ans.

— Le Président de la République a inauguré aux Invalides, jeudi après-midi, une nouvelle salle d'artillerie du musée de l'Armée, ainsi qu'une statue en bronze du maréchal Foch.

— On a téléphoné, jeudi, pour la première fois, de Paris à Saïgon. Le coût de la communication est de 185 francs par minute.

— Almazoff, le tailleur qui était inculpé de l'assassinat du nommé Rigaudin, reconnu innocent, a été remis en liberté.

— La Cour d'Assises de la Somme a condamné à la peine de mort le nommé Gaston Frossard qui assassina sa grand-mère pour la voler.

— Le président de la Confédération des syndicats suédois, le député Thorberg, est mort jeudi, en pleine séance de la Diète, frappé d'une embolie.

## NOS ÉCHOS

**Gandhi et la belle Hongroise.**

On a beaucoup parlé de la fille de l'amiral anglais Edmund Slade qui, sous le nom de Mira Bei, est devenue la disciple de Gandhi. Mais cette Anglaise n'est pas la seule européenne qui ait été séduite (dans le bon sens du terme) par le Mahatma. Un journal de Budapest cite le cas non moins extraordinaire de Mme Aladar Vertessy, une Hongroise de Transylvanie, célèbre par sa beauté et sa fortune, que le Gandhi a lancée sur la voie du renoncement total.

Mme Vertessy menait naguère une vie très mondaine. On la voyait souvent à Szovata, ville d'eau à la mode en Transylvanie, et c'est là qu'un jour elle gagna un prix de beauté dans un concours de danses, auquel assistait la reine de Roumanie. Il y a trois ans, elle fit un voyage aux Indes. Elle vit Gandhi, tomba sous son influence et devint immédiatement son adepte fanatique. Revenue en Transylvanie, elle vendit son château, ses forêts, ses tableaux, ses bijoux, puis elle reprit le bateau pour les Indes et remit toute sa fortune au couvent fondé par Gandhi.

A la différence de Mira Bei, Mme Vertessy est revenue en Europe. Elle mène dans sa Transylvanie natale la vie la plus ascétique, s'astreint aux travaux physiques les plus pénibles, et sa seule joie est de recevoir, une ou deux fois par an, une lettre de Gandhi.

Mira Bei est devenue « Gandhiste » après la lecture de la biographie de Romain Rolland. Est-ce que l'écrivain français aurait également sur la conscience la conversion de la belle hongroise ?

## Nouveautés.

M. de Walleff est bien occupé.

Se souvenant, sans doute, de cette époque où il y a bien trente-cinq ans — où le bérêt de tous les métiers, chacun d'eux y brodait les attributs de sa profession, M. de Walleff rêve de donner un costume spécial à chaque corporation.

Ce ne serait pas toujours commode.

Si l'on peut sans chercher longtemps imaginer les attributs dont il s'agit d'accompagner par exemple le costume des médecins ou celui des gens de justice, il est tel métier pour lequel il serait difficile de trouver, si l'on peut dire, chaussure à son pied.

M. de Walleff devant cette idée qu'un de nos confrères qualifie de « prestigieuse », reste cependant tout paillard, car il a été saisi déjà de nombreuses demandes de croquis, et il prépare à cette heure le costume des égoûtiers et celui des marchands de mouron.

Ce n'est pas une petite affaire.

Et les casquettes à trois points des habitués des fortifs sont bien passées de mode. Il y a encore là le costume d'une honorable corporation à créer de toutes pièces.

## Les à-côtés.

A mesure que se prolonge son séjour à Londres, M. Grandi sent s'aggraver ses souffrances d'estomac. Ce n'est pas pour rendre son humeur plus conciliante ; mais cela explique certains de ses réflexes et la vivacité de quelques-uns de ses propos.

« Vous voulez-vous, disait un de ses collègues, après une séance où il s'était montré un peu nerveux, ce pauvre Grandi n'a jamais pu s'habituer aux traversées. Et, depuis qu'il est embarqué sur la galère de la Conférence navale, il ne cesse pas d'avoir le mal de mer. »

## CHRONIQUE RÉGIONALISTE

## LITTÉRATURE CHAMPÈTRE

Ayant été signalé à la « Librairie des Horizons de France » pour l'intérêt que le porte à la littérature purement régionaliste, j'ai reçu de l'Éditeur deux ouvrages qui entrent à souhait dans mon programme de propagande.

Il s'agit d'abord de « L'Almanach des Champs ». Et non d'un vulgaire almanach renfermant des aventures romanesques et des ragots de la mère l'Oie, plus ou moins spirituels, à l'usage d'un public peu exigeant, mais d'un ouvrage de bibliothèque qui doit faire les délices des lettrés.

Les travaux des mois y sont présentés sous une forme très poétique, ce qui ne nuit en rien d'ailleurs à l'exactitude de l'information.

Viennent ensuite les dictons populaires, charmante tentative de reconstitution du folklore de l'Auvergne dont nous sommes les plus proches parents collatéraux.

A ce titre seul, le patrimoine ancestral est à peu près identique et nous y retrouvons grande analogie avec nos proverbes les plus connus qui ont perpétué les fines observations et la sagesse de nos ancêtres.

Ne dirait-on pas qu'ils ont été puisés dans les mêmes archives verbales du passé pour perpétuer dans cette forme de diction notre parenté linguistique ?

En voulez-vous des exemples ?

Premier avril, il faut que le pinson Boite au bâton.

Ge mois, aimé des faiseurs de chansons, doit donc arriver mouillé :

Pluie d'avril, Vaut char de David.

« Une rubrique, selon le mot des paysans, enseigne qu'avril pleut aux hommes et que mai pleut aux bêtes » c'est-à-dire que la pluie d'avril donne du grain et celle de mai du fourrage. Ainsi faut-il comprendre le dicton d'Auvergne : s'il pleut le vendredi saint, le bœuf rit, le cochon pleure : il y aura de l'herbe, mais non pas des pommes de terre, ni du son. »

Est-ce à cause des pluies d'avril qu'on dit :

Au dimanche des rameaux, Les grenouilles tournent crapauds ?

« Ce dimanche est de grande renommée. Le vent qui mène la hanière, mène la moissonnière et l'année tout entière. Oui, le vent que le prêtre bénit, ce matin-là, quand il sort sur le parvis et qu'on ferme la porte, dominera toute l'année. »

C'est en somme ce que nous exprimons en Quercy, par ce proverbe patois :

Quand pleu par rampan Pleu sul boulaun...

« La semaine sainte est le temps des grands vents. Il y a des jours doux, tout blancs, tout tièdes, où l'on devine que les grains éclatent dans la terre chaude, au long de l'espallier parcouru d'un premier lézard, et le chemin, le soir, après l'obscurité et la jacinthe, et le parfum meilleur encore que celui de l'églantine. »

« Mais il y a des jours turbulents et bleus. Le vent fait trembler la girofée et l'herbe aux vannes entre les pierres du vier mur. Il gifle, il gonfle les pièces de la lessive pendues d'un fillet à un fillet, à côté de la métairie. Il houe, il chavire les hirondelles, arrivées d'hier et qui crient par là-haut. »

« Et plus haut encore, il s'entonne dans un nuage blanc, qui vient seul dans le ciel, lui arrache des touffes qui se dissipent, l'éclairci, l'amène droit au-dessus de la colline et de nos têtes et l'importe on ne sait où vers la lumière du jour. »

S'il fait beau pour Pâques, il fera beau pour toutes les fêtes.

S'il fait mauvais temps, les récoltes iront perdant durant six semaines.

A la Saint-Georges (le 23 avril)

Sème ton orge ;

A la Saint-Marc (le 25)

Il est trop tard.

A la Saint-Robert (le 29)

Qu'il soit couvert.

On a remarqué dans les milieux diplomatiques, chaque fois que M. Aristide Briand quitte Londres, que la presse américaine et une partie de la presse qui se fait organe au labour-party, tournent tout de suite au pessimisme et prédisent que la conférence finira dans l'eau.

Dès que M. Briand ou M. Tardieu reviennent, tout change et l'optimisme renaît.

Tant il est vrai que, lorsque les sirènes s'éloignent, au lieu de leur chant, on n'entend plus que le choc des vagues ; et l'on craint d'y périr.

## Ce qu'ils attendent...

Lorsqu'il est accompagné de quatre-vingt-dix de ses fidèles, le mahatma Gandhi fut arrivé à la mer et que, par un geste symbolique, il eût pris de l'eau, l'eût fait bouillir pour en recueillir le sel et le contrevenir ainsi publiquement à la loi

## Publiotté

ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 50

ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 50

RÉCLAMES 3<sup>e</sup> page ( — d<sup>e</sup> — )..... 2 fr. 50

» 2<sup>e</sup> page ( — d<sup>e</sup> — )..... 4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## CHRONIQUE RÉGIONALISTE

## LITTÉRATURE CHAMPÈTRE

C'est que le temps est encore bien hasardeux.

Entre Georget et Marquet l'hiver se met.

Il y a là un moment où les retours du froid sont à craindre :

# Chronique du Lot

## AMORS MONUMENT AUX MORTS de la ville de Cahors

La question du monument aux morts de la ville de Cahors approche d'une solution attendue depuis longtemps. Rappelons brièvement son histoire.

La municipalité a proposé, tout d'abord, de constituer ce monument par un triptyque du grand peintre Henri Martin, placé dans le vestibule de la mairie.

Peu de temps après la guerre, il se forma un Comité ad hoc, composé, en grande partie, des pères et mères des soldats morts pour la France et aussi des représentants d'autres œuvres de guerre, telles que celle des veuves de guerre, celles des mutilés, celle des anciens combattants, etc.

Devant les critiques de certains membres de ce Comité, la municipalité renonça à son premier projet et, accordé avec lui, se mit à la recherche d'un autre emplacement.

Il fut question, notamment, de la place Thiers, des allées Fénélon, de la place Lucrétius, et du jardin, dit des Petits-Carmes, au nord du tribunal.

Finalement on a choisi ce dernier emplacement.

Dès lors, le Comité a ouvert un concours. Invitant les architectes et les soumissionnaires à présenter un projet dans les conditions suivantes : le monument sera en bordure du boulevard Gambetta ; il arbrera le triptyque d'Henri Martin ; la dépense ne dépassera pas 130.000 fr.

En même temps, le Comité a nommé les membres, mi-Cadurciens et mi-étrangers, qui seront chargés de statuer sur les projets présentés.

Trois candidats, seulement, ont répondu à l'appel et leurs projets ont été exposés dans une grande salle de la mairie, où le public fut admis à les voir.

L'un de ces projets, dressé par M. Georges Delperrier, et indiqué par de grands dessins très complets, a une longue façade monumentale en bordure du boulevard Gambetta, avec, au centre, un pavillon, couvert par une coupole vitrée, et destiné à abriter le triptyque.

Il est certain que la construction de ce projet entraînera une dépense supérieure à 130.000 francs ; mais, M. Delperrier, dans une pensée d'amour-propre en sa qualité d'enfant du pays, a dit qu'il prenait à sa charge le supplément de dépense.

Autre projet, dressé par M. Montpars, est représenté par une simple maquette en plâtre. Il consiste en une coupole portée par quatre piliers et abritant le triptyque.

Enfin, le troisième projet, dressé par M. X..., est représenté par un dessin très sommaire et une petite maquette.

Le jury, après examen de ces projets, a donné la préférence à celui de M. Montpars ; il a classé, en second rang, celui de M. Delperrier, et, en troisième rang, celui de M. X...

Nous devons ajouter que la majorité du public et celle du Comité connaît la préférence au projet Delperrier, mais, la décision du Jury était souveraine.

## « Disons aujourd'hui quelques mots Sur le Cas de Madame Hanau. »

Depuis qu'elle est, en liberté, Madame Hanau change de mine, Et reprend sa rondelette Douze fois par jour Hanau dine.

Car, pendant la grève de faim Que fit quelques temps cette solette, On nourrissait son intestin, Et, souvent, on forçait l'Hanautie !

Ces émollients, lavements Qu'on lui donnait, simples ou doubles, Chamberlaient son tempérament. On pêche souvent Hanau trouble.

Puis il n'en sortait que du vent, Ce qui faisait dire à ses bonnes : « Après tous ces médicaments, Du matin au soir Hanau tonne. »

Dans le sein de ses avocats, Et dans des Gazettes amies, Elle exhalait avec éclat Ses rancœurs, ses Hanau mellites !!!

De l'Hôpital, elle partit, Une belle nuit sans tapage, Et dans sa prison se rendit La pauvre Hanau tance de louage.

Et l'on soupçonna quelques gens De l'avoir fait en tance mettre. Moi, je ne vois aucun agent, Aucun Mec Hanau se commettre.

Grâce à ses créanciers, dit-on, De sa cellule elle est sortie : Ils ont dû payer la rançon. Cela, c'est une Hanau kalie,

Et rend son Cas très Hanauadin, Qui finira, tout nous l'indique, Certain jour Hanau de Boudin Et peut-être Hanau de Bourdieu.

Oh ! puis, après tout, Adieu Val ! Moi je m'en bats la ciboulotte. Demain, si le Cas Hanau Va, Quelqu'un payera bien l'Hanau... !e.

Armand LAGASPIE.

Le Syndicat des Bouchers annonce une Hausse sur les morceaux de choix

Nous recevons du Syndicat des Bouchers de Cahors la communication suivante dont il nous demande la publication :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR du « Journal du Lot »,

Le Syndicat des Bouchers de notre ville et du département vivement ému par la hausse impressionnante et subite qui se manifeste sur les bœufs de boucherie, au moment précis où une nouvelle dégringolade se produit sur les cuirs et sous-produits... vient de prendre l'initiative de certaines démarches auprès de la Fédération de la Boucherie Française, afin que soient présentés à notre Ministre du Commerce certains vœux, tels que : la fermeture des frontières à l'exportation, la taxation des animaux sur pied, enfin l'ouverture de débouchés à l'étranger pour cuirs, dont l'indice 2 à 1 est le plus bas de toutes les denrées, alors que celui des animaux sur pied atteint le coefficient 10.

D'autre part, ladite hausse coïncidant avec ce moins-perçu sur les cuirs nous met dans l'obligation de relever nos prix dans de sérieuses proportions.

## Pour les lignes téléphoniques du Lot

M. le Directeur régional des Postes et Télégraphes de Toulouse, vient d'adresser à M. de Monzie, Député du Lot, maire de Cahors, la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'urgence qu'il y aurait à octroyer au département du Lot une deuxième camionnette en vue d'activer la construction des lignes téléphoniques. J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans le programme de nouvelles dotations établi au titre de l'exercice 1930, programme adressé ce jour à mon administration, figurent deux véhicules pour le secteur du Lot, une camionnette 6-HP. pour le service des dérangements et une camionnette 11-HP. avec remorque pour le service de construction. Ces deux véhicules auraient leur point d'attache à Figeac.

## QUESTION D'HYGIÈNE

Des habitants de divers quartiers se plaignent de ce que de certains égouts s'élevaient depuis quelques jours des odeurs nausabondées.

Des récriminations ont été formulées qui ont motivé une enquête.

Or, cette enquête, hélas ! a abouti à un résultat navrant.

On a découvert dans des bouches d'égouts, des morceaux relativement volumineux de viande, des débris, des os...

Sans doute, ces... déchets ne pouvaient pas être conservés par ceux qui les possédaient.

Mais ils auraient dû être enfouis plutôt que jetés dans des bouches d'égouts.

Les habitants de la rue Nationale n'ont pas lieu, dans tous les cas, de se féliciter de la bonne odeur qui se dégage de certain égout.

Et il y a d'autres quartiers qui ne sont pas plus favorisés !

Le service de la voirie ne manquera pas certainement de faire procéder au nettoyage de ces égouts.

Mais, M. le Commissaire de police avisé, a ouvert une enquête pour savoir d'où proviennent ces morceaux de viandes avariées qui obstruent certaines bouches d'égouts de la ville et provoquent une infection insupportable pour les habitants des quartiers.

L. B.

Troisième générale du Lot  
M. Berthé, commis à la Trésorerie Générale du Lot est promu à la 2<sup>e</sup> classe.

Ligue de défense des consommateurs Cadurciens  
L'Assemblée générale des membres de la Ligue aura lieu le Vendredi 18 avril 1930, à la Mairie, à 21 heures.

## Nos hôtes de marque

Parmi les personnalités marquantes ayant séjourné ces temps derniers à Cahors, nous relevons les suivantes : Descendus à l'hôtel des Ambassadeurs : Mme Bruce Ismay, de Londres ; M. le commandant Staveland, et Mme, de Londres ; M. Auriaac, de Paris ; M. et Mme Henderson, banquier à Chicago ; M. et Mme Davidson, de Dublin ; M. de Saint-Aulaire, Ambassadeur de France.

## Examens des Bourses

Ont été définitivement admis : 1<sup>re</sup> série : a) ASPIRANTS : Les jeunes Blanié, de l'école publique de Sauzet ; Bley, de l'école publique de St-Claire ; Borredon, de l'école publique de Sauzet ; Cassan, de l'école publique d'Arcambal ; Couturier, de l'école publique de Gourdon ; Despeyroux, de l'école publique de Cahors, boulevard Gambetta ; Grattias, de l'E. P. S. de St-Céré ; Laibertie, de l'école publique de Sauzet ; Pages, de l'école publique de Montcuq ; Parry, de l'école publique de Souceyrac ; Pugno, de l'école publique de St-Sozy ; Rouvière, de l'école publique de Cahors, boulevard Gambetta ; Salevielles, de Puy-l'Évêque ; Salvan, de l'école publique de Fons ; Souhoul, de l'école publique d'Estal ; Théron, de l'école publique d'Anglars-Lacapelle ; Vidal, de l'école publique de Livron ; Serres, de l'école publique du Boulv. ; Bonnafous, de l'école publique du Boulv. — b) ASPIRANTS : Mlle Bessière, de l'école publique de St-Félix ; Boudet, de l'école publique de Touzac ; Couzinet, de l'école publique de Gourdon ; Deschamps, de l'école publique de Strenquès ; Hermal, de l'E. P. S. de St-Céré ; Lafeuille, de l'E. P. S. de St-Céré ; Lherm, de l'école privée de Tour-de-Faure ; Marty, de l'école publique de St-Géry ; Mazières, de l'école publique de Souceyrac ; Rigal, de l'école publique de Puy-l'Évêque.

2<sup>e</sup> série : a) ASPIRANTS. Les jeunes Arlet, de l'E. P. S. de St-Céré ; Bergougnoux, de l'école publique de Cahors, boulevard Gambetta ; Berthie, de l'école publique de Cahors, boulevard Gambetta ; Canet, de l'E. P. S. de St-Céré ; Delmas, de l'école publique de Payrac ; Doucet, de l'école publique de Faycelles ; Faye, de l'E. P. S. de St-Céré ; Freyssenge, du lycée de Cahors ; Glédines, de l'E. P. S. de St-Céré ; Lantuéjoul, de l'école publique de Gorges ; Lestrade, de l'E. P. S. de St-Céré ; Maillet, du cours complémentaire de Praysac ; Marmiesse, du lycée de Cahors ; Marty, de l'école publique de St-Martin-de-Vers ; Matival, du lycée de Cahors ; Maury, du cours complémentaire de Souillac ; Mellac, de l'école publique de Cahors, boulevard Gambetta ; Moisset, du collège de garçons de Figeac ; Papon, du cours complémentaire de Souillac ; Pezet, du collège de garçons de Figeac ; Simet, du cours complémentaire de Souillac ; Simon, de l'école publique de Cahors, boulevard Gambetta ; Sournac, du collège de garçons de Figeac. — b) ASPIRANTS : Mlle Ayguesparces, de l'E. P. S. de St-Céré ; Casbaynes, de l'E. P. S. de Montcuq ; Lasfargues, du cours complémentaire de Souillac ; Lesure, de l'E. P. S. de St-Céré ; Mazet, de l'E. P. S. de Gourdon ; Ruel, du lycée de jeunes filles de Cahors.

Attention aux Punaises !  
Déjà elles commencent à se montrer. Sans tarder détruisez-les, empêchez-les de naître avec le Rozol, poison foudroyant pour elles, inoffensif pour vous. 4 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries, Epiceries, etc. A Cahors, Pharmacie Orlia.

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 avril 1930

Naissances  
Fantangié Andrée, rue de la Chantre-rie 8.

Teysnière Georges, rue P.-Wilson, Maurin Janine, rue P.-Wilson.

Décès  
Calendrié Lubin, retraité P. O., 65 ans, rue Nationale, 19.

Alibert Marie-Anne, épouse Labrunie, s. p., 70 ans, rue P.-Wilson.

Grosjean Maria, veuve Leclercq, s. p., rue Nationale, 37.

Gramont Jeanne, s. p., 88 ans, rue P.-Wilson.

Marcellin Pierre, étudiant, 21 ans, rue des Cadourques, 18 bis.

Publication de mariage  
Ferret André, mécanicien et Guindou Paule, s. p., à Cahors.

Mariages  
Amat Roger, ouvrier monteur au P. O., et Lestrade Eugénie, s. p.

Taillade Léon, employé de commerce, et Caillaud Odette, s. p.

MESDAMES !  
Madame ROBERT, sera de passage sur le marché lundi 14 avril, avec un grand choix de soieries tout genre, draperies haute couture, grande réclame, prix exceptionnel de bon marché.

## Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert  
Soirée récréative. — Nous apprenons avec plaisir que les jeunes gens et les jeunes filles de Labastide-du-Vert ont l'intention de donner prochainement une soirée récréative au profit des Sinistrés du Midi.

Nous les félicitons sincèrement de leur louable initiative, d'abord pour leur esprit de solidarité, et ensuite pour l'agréable soirée qu'ils nous procureront. Nous avons bien de temps à autre des séances de cinéma, mais il ne nous est pas souvent permis d'assister à des scènes théâtrales.

Aussi, en attendant le vif plaisir d'applaudir nos jeunes et dévoués artistes, nous leur disons merci pour leur excellente et généreuse initiative. — A. B.

Calvignac  
Pour les inondés. — Une souscription ouverte à Calvignac, en faveur des inondés du Midi, a produit la somme de 1.761 francs.

Puy-l'Évêque  
Football — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Floressas  
Pour les Inondés. — Une soirée récréative au profit des Inondés du Sud-Ouest est organisée par les élèves et anciens élèves des deux écoles laïques de Floressas. Elle aura lieu dimanche prochain 13 avril à 8 h. du soir (heure scolaire).

## Arrondissement de Figeac

Figeac  
Conseil municipal. — Le conseil municipal a été convoqué pour tenir une réunion lundi prochain 14 à 20 h. 30.

## Vol de poissons

M. Contival, pêcheur à Larroque-des-Arcs, constata que des marteaudes avaient ouvert la caisse-réservoir qui se trouve au-dessous du moulin de Larroque et dans laquelle il place les poissons, en attendant de les porter au marché.

Mais une certaine quantité de poissons avait disparu. Les marteaudes auraient, déclare M. Contival, opéré plusieurs fois. — Sont-ce des pêcheurs qui entraînent bredouilles ou des habitants des environs, de la commune ?

Quoi qu'il en soit, M. Contival qui vit du produit de sa pêche, a porté plainte au Parquet, et une enquête est ouverte.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 11 Avril 1930

Les mauvais chauffeurs. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire du chauffeur Herbouze, le chauffeur qui, après avoir érasé M. Mas, de Lioures, prit la fuite, en compagnie du propriétaire de l'auto Mespouhès.

Herbouze et Mespouhès sont condamnés à 6 mois de prison.

Vol. — Carrègues Julia, 48 ans, vannière a volé des poules, à Carliucet. 15 jours de prison avec sursis.

Outrages. — Le nommé Schwitzoabal, 62 ans, fut arrêté par la gendarmerie pour vagabondage, et il outragea les gendarmes. 1 mois de prison.

Violences. — Cambou, de Concoets est condamné à 3 jours de travail pour violences légères.

Tromperie. — Anna B..., 41 ans, de Cahors, est poursuivie pour tromperie sur la qualité de la marchandise qu'elle vendait. Deux amendes de 25 francs chacune lui sont infligées. Mais le tribunal décide que ces deux amendes se confondent.

Encore la fraude. — Grattias, Marcel, débitant à Gourdon, est condamné à 25 francs d'amende pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Coups et blessures. — Le tribunal condamne à 15 jours de prison par défaut le nommé Delemos Abilio, 26 ans, journalier pour coups et blessures commis sur une personne, à St-Pantaléon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
du 5 au 12 avril 1930

Naissances  
Fantangié Andrée, rue de la Chantre-rie 8.

Teysnière Georges, rue P.-Wilson, Maurin Janine, rue P.-Wilson.

Décès  
Calendrié Lubin, retraité P. O., 65 ans, rue Nationale, 19.

Alibert Marie-Anne, épouse Labrunie, s. p., 70 ans, rue P.-Wilson.

Grosjean Maria, veuve Leclercq, s. p., rue Nationale, 37.

Gramont Jeanne, s. p., 88 ans, rue P.-Wilson.

Marcellin Pierre, étudiant, 21 ans, rue des Cadourques, 18 bis.

Publication de mariage  
Ferret André, mécanicien et Guindou Paule, s. p., à Cahors.

Mariages  
Amat Roger, ouvrier monteur au P. O., et Lestrade Eugénie, s. p.

Taillade Léon, employé de commerce, et Caillaud Odette, s. p.

MESDAMES !  
Madame ROBERT, sera de passage sur le marché lundi 14 avril, avec un grand choix de soieries tout genre, draperies haute couture, grande réclame, prix exceptionnel de bon marché.

## Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert  
Soirée récréative. — Nous apprenons avec plaisir que les jeunes gens et les jeunes filles de Labastide-du-Vert ont l'intention de donner prochainement une soirée récréative au profit des Sinistrés du Midi.

Nous les félicitons sincèrement de leur louable initiative, d'abord pour leur esprit de solidarité, et ensuite pour l'agréable soirée qu'ils nous procureront. Nous avons bien de temps à autre des séances de cinéma, mais il ne nous est pas souvent permis d'assister à des scènes théâtrales.

Aussi, en attendant le vif plaisir d'applaudir nos jeunes et dévoués artistes, nous leur disons merci pour leur excellente et généreuse initiative. — A. B.

Calvignac  
Pour les inondés. — Une souscription ouverte à Calvignac, en faveur des inondés du Midi, a produit la somme de 1.761 francs.

Puy-l'Évêque  
Football — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Floressas  
Pour les Inondés. — Une soirée récréative au profit des Inondés du Sud-Ouest est organisée par les élèves et anciens élèves des deux écoles laïques de Floressas. Elle aura lieu dimanche prochain 13 avril à 8 h. du soir (heure scolaire).

## Cadrieu

Pour les inondés. — La souscription en faveur des inondés du Midi a été ouverte à Cadrieu. Elle a produit la somme de 545 francs.

## Marciilhac

Carnet rose. — M. Pradines Raymond, Maire de Marciilhac, est l'heureux papa d'un gentil baby, né le samedi 5 avril. Nos compliments.

## Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concert de l'Union musicale. — Jeudi soir, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu dans la grande salle du Cinéma, le concert donné par « l'Union Musicale ».

Il y avait bien longtemps qu'à Gourdon on n'avait pu assister à une soirée aussi agréable tant pour les dilettanti de bonne musique que pour les amateurs de scènes comiques.

Nous ne voulons pas retracer les divers numéros. Nous serions en le faisant bien au-dessous de la réalité. Disons seulement que tous les musiciens et acteurs furent à la hauteur de leur tâche ce qui leur valut des mille et mille applaudissements.

Toutes nos félicitations à tous et particulièrement au Président de l'Union musicale, M. Louis Taillade.

## Gramat

Le Clocher de Saint-Pierre. — M. Bateau, maire de Thégra, commissaire enquêteur, sur le projet d'aliénation, à l'adjudication publique, du clocher de l'ancienne église Saint-Pierre, qui menace ruines et est un danger pour la sécurité publique, recevra les observations sur ce sujet à partir du dimanche 13 avril, à la mairie de Gramat.

Etat civil de mars. — Naissance : Fernande Tamalet, avenue de la Gare.

Décès : Sylvain Castagné, 67 ans, rue Saint-Jean ; Adolphe Bessières, 69 ans, rue de l'ancienne-Poste ; Martial Bavo-nove, 70 ans, à Montant ; Françoise Lacours (sœur Marie-Pélagie), 85 ans, au couvent.

## Labastide-Murat

Suicide. — Une jeune fille, âgée de 23 ans, Juliette Miquel, a été trouvée dans le lac de Caussanel, à 200 mètres de la maison où elle habitait avec ses parents.

La décapitée a laissé une lettre dans laquelle elle déclare que souffrant de yeulx, elle préférait mettre fin à ses jours.

Les constatations médico-légales ont été faites par le docteur Rédules, de Saint-Germain.

## Salvagnac

Soirée théâtrale. — La tournée de Mazaubert donnera à l'hôtel de France, une seule représentation de son formidable programme entièrement composé d'attractions inconnues en province.

Une heure et quart de spiritisme et de fakirisme hindou en pleine lumière, avec le concours du fameux médium Delphin du théâtre Femina dans ses déconcertantes expériences dont fait écho l'astronome C. Flammarion dans ses ouvrages sur le « Monde Surnaturel ».

La soirée sera terminée par une heure de rime Montmartre, ballet du Chat Noir, véritable cure de gaîté.

Mardi soir 15 avril à 8 heures à l'hôtel Lacan.

Accident de motocyclette. — M. D..., sujet belge, employé pour l'établissement du réseau électrique de la région a été victime le 8 avril, près de Marminiac d'un accident de motocyclette, à la suite d'un dérapage dans un virage au lieu dit la « Blanqui ».

Des blessures aux mains furent la conclusion toute naturelle de cet accident ; quelques jours auparavant un accident de motocyclette sur le même engin d'ailleurs s'était produit dans les rues de Salvagnac.

Un peu moins de vitesse et beaucoup de prudence seraient de saison.

## Dégagnac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche en séance extraordinaire sous la présidence de M. le Maire.

Le conseil prend une nouvelle délibération demandant que le Syndicat intercommunal d'électrification qui s'est constitué, soit rattaché au syndicat déjà existant à St-Denis-Catus, et désigné M. Cambon pour y représenter la commune en qualité de délégué suppléant.

Le conseil accepte ensuite les conditions imposées par la Compagnie d'Orléans, pour la construction du chemin vicinal n° 2, sur le terrain appartenant au P.O. au tunnel de Marot, direction de Montauban.

Ensuite, répondant à une lettre de M. le Préfet, relative à une subvention pour l'aménagement d'un terrain de sport, le conseil dit : qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'envisager cette création avant que soit construite l'école des filles.

Puis, le conseil ayant omis dans une précédente délibération de faire connaître le prix de la location du presbytère, en prend une seconde qui fixe à 100 fr. par an le prix du loyer.

Il renvoie ensuite à la session de mai, la réorganisation de la caisse des écoles.

Fête de quartier. — Les toutes charmantes jeunes filles et les jeunes gens du quartier de Lamothe, commune de Dégagnac, encouragés par le succès qu'ont obtenus les bals qu'ils ont créés et livrés, organisent pour le dimanche 27 avril, une fête de quartier.

Rien ne sera négligé pour donner le plus d'éclat possible à cette fête.

On pourra en juger par le programme que nous publierons dans un prochain numéro.

## GRAND ENTREPOT GÉNÉRAL

de toutes les Sources  
D'EAUX MINÉRALES  
Livraisons dans tout le Département  
Gros et demi-gros. Prix par quantités  
Entrepoteur B. GRELET  
Halle aux Vins de Cahors (Lot)  
VINS DU LOT 1<sup>er</sup> CRUS  
VINS FINS  
CHAMPAGNES & MOUSSEUX  
TÉLÉPHONE 218

CETTE SEMAINE  
à l'EDEN  
grand gala du film français  
avec  
LE BLED

Mandelli  
organise pendant la semaine de Pâques, sa deuxième Exposition Spéciale.  
Souhaitons-lui le succès de la première.

COFFRES-FORTS  
BAUCHE  
93, rue de Richelieu - PARIS  
Agent : 25, rue de Metz - TOULOUSE

Sa Coupe  
Son Chic  
Son Fini

Élégance  
Solidité  
Économie

LA  
PREMIÈRE MAISON  
d'habillements de la Région

**AUX 100.000 PALETOTS**

MAISON DE PARIS

La mieux Assortie  
Les meilleurs Prix  
Les meilleures Qualités

TOUS VÊTEMENTS  
HOMMES — DAMES — ENFANTS  
E. ABADIE  
CAHORS

Chemiserie  
Bonneterie  
Chapellerie

**ACHAT ET VENTE**  
de toutes propriétés  
MAISONS - CHATEAUX  
FONDS DE COMMERCE

Correspondants toutes régions  
Seul correspondant  
de l'Indicateur Bortrand à Paris  
pour le Département du Lot  
et la Belgique

**L. MICHELET**  
14, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS  
R. C. Cahors 1854  
Renseignements gratuits  
- Discrétion -

**AVIS AUX GOURMETS**

De délicieuses coques de Pâques, se-  
ront en vente à partir d'aujourd'hui chez  
Mme Voue LACOMBE, Boulangerie,  
rue du Pont-Neuf.

**OU ALLER MANGER LA COQUE**  
DIMANCHE et LUNDI DE PAQUES

A Regourd, à la Chaumière où il y  
aura grand bal matinée et soirée, avec  
orchestre et jazz.

**HALLES DE CAHORS**

STAND DE L'ALIMENTATION  
Vente réclame du lundi 100 kgs de  
beurre du jour de la Coopérative laitière  
Quercynoise, vendu au 1/4, au prix de  
777 500 kgs lessive parfumée, 200 litres eau  
Javel, 200 kgs cristaux. Le tout voir les  
prix à l'intérieur du Stand. A partir du  
10 courant, arrivage du lait à 6 heures  
du matin.

Pour toutes réparations  
et transformations T. S. F.  
et phonos,  
Voyez

**RADIO QUERCY**

3, Rue du Portail-Alban, Cahors  
La seule maison spécialisée de la région  
Recharge et entretien d'accumulateurs  
Auto et T. S. F.

Sous-agence à Prayssac  
**M. ROBERT, HOTEL LAMOURE**

**A VENDRE A CAHORS**

Une petite MAISON, 2 pièces,  
cave et grenier, petit jardin. Prix :  
3.000 fr. Libre de location.

Une MAISON en bon état, 4 pié-  
ces, chai ou remise, petit jardin.  
Libre de location. Prix : 18.000 fr.

Une importante MAISON, bon  
état, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages,  
jardin et beau pavillon loué sépa-  
rément. Gros rapport.

A Céder de suite petit Café-  
restaurant avec grande licence,  
petit prix. S'adresser, Jean Dellard,  
Cabinet Immobilier, rue Joffre, à  
Cahors, exclusivement mandaté.

L'extrême abondance des matières  
nous oblige à renvoyer à un prochain  
numéro un certain nombre de corres-  
pondances et de communications.

Nous prions nos correspondants de  
nous en excuser.



**NE VOUS Y TROMPEZ PAS**  
Il y a beaucoup  
de machines parlantes  
mais il n'y a qu'un seul

« **GRAMOPHONE** »  
Les plus Grands Artistes  
Les Meilleurs Enregistrements  
Auditions permanentes chez :  
Librairie P. MEYZENC  
P. FRANCÈS, Successeur  
36, Boulevard Gambetta, CAHORS

**M. H. FABRE, horloger diplômé**  
12, rue St-James, CAHORS.

préviens sa nombreuse clientèle qu'il se  
tient à sa disposition pour toute répara-  
tion de montres, pendules et horloges,  
même de mouvements compliqués, à des  
prix défiant toute concurrence. Spécialité  
de réparation d'horloges de clocher. Tra-  
vail soigné garanti sur facture.

Réparation de machines à coudre

**LES DOCKS DE L'ALIMENTATION**  
DEMANDENT DES FILLETES

pour paquage du CAFÉ DIVONA  
et des commis d'épicerie

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CAHORS

**FAILLITE**  
du sieur CAYLA Roger,  
Charcutier  
à Limogne

Convocation des Créanciers  
pour production de titres  
et vérification des créan-  
ces.

DEUXIÈME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la  
dite faillite, qui n'ont pas encore  
produit leurs titres de créances,  
sont prévenus que la dernière  
assemblée pour la vérification  
de créances, doit avoir lieu :

— Le vingt-neuf avril pro-  
chain, jour de mardi, à treize  
heures et demie.

En la salle des audiences du  
Tribunal de Commerce de  
Cahors, sise au Palais de Justi-  
ce.

En conséquence, ils doivent  
remettre, avant cette époque,  
leurs titres de créances accom-  
pagnés d'un bordereau sur pa-  
pier libre, indicatif des som-  
mes par eux réclamées, entre  
les mains de M. L. ROUSSEAU,  
syndic définitif de la dite fail-  
lite, ou entre les mains du  
GREFFIER du Tribunal de  
Commerce.

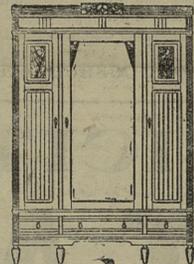
La présente insertion est faite  
en conformité des dispositions  
de l'article quatre cent qua-  
rante-trois du Code de Com-  
merce.

Le Greffier,  
E. MANEYROL.

**Une BELLE CHAMBRE et POUR RIEN !!!**

à l'occasion des Fêtes de Pâques  
-:- et les nombreux mariages -:-

visitez la **MAISON CAMBRAY**  
18, Rue des Soubirous, CAHORS



**FACILITÉS DE PAIEMENT**  
**SANS MAJORATION DE PRIX**

ou remise de

5 %

au

comptant

**GRAND CHOIX DE CHAMBRES A COUCHER et BELLES SALLES A MANGER**  
**A QUALITÉ ÉGALE PRIX SANS CONCURRENCE**

Visiter n'engage à rien !!! La Maison **CAMBRAY FILS**,  
fait aussi le Sommier tapissier, neuf,  
ainsi que la Réparation.

**GRAND CHOIX de MEUBLES au DÉTAIL**

lits fer, sommiers métalliques, matelas et laine à matelas au détail

**VENEZ VOIR et vous COMPAREREZ**

Pour l'adaptation scienti-  
fique de vos lunettes et pince-  
nez....  
Pour l'exécution rigoureuse  
des ordonnances de MM. les  
oculistes....  
S'adressez-vous à  
**G. BARON**  
Opticien spécialiste  
24, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Examen gratuit de la vue  
Réparations, Expéditions  
Prix modérés  
Le plus grand choix en lunetterie,  
baromètres, thermomètres  
Instruments de précision  
Photographie, Appareils,  
Accessoires, Développement

**PARIS-ÉLÉGANT**  
**MAISON R. GILLET**

12, Rue Maréchal-Joffre, 12

-:- CONFECTION -:-

HOMMES, JEUNES GENS, ENFANTS

Rayon spécial de mesure

UNIFORMES : MILITAIRES, GENDARMES

Voir nos Étalages

**UNE BONNE AFFAIRE**

A VENDRE UN PETIT FONDS DE  
COMMERCE DE FRUITERIE ET LEGU-  
MES, BIEN SITUÉ ET CONVIENTRAIT  
POUR N'IMPORTER QUEL COMMERCE.

S'adresser chez Mme DELMAS, 28,  
rue Nationale, Cahors.

**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RAPIDES**  
**AMORTISSABLES**  
5, 10, 15 ans

**PLACEMENT 1<sup>er</sup> Rang sur HYPOTHÈQUES**  
S'adresser : L. MASSIP, 36, Rue E.-Zola, CAHORS  
9 h. à 11 h. et 14 h. à 16 h.

**IMMEUBLES ET JARDINS**  
à Vendre ou à Louer  
avec fonds de Commerce  
de Café et Hôtel  
situés à Pélacoq, route Nationale de Paris  
long bail, bonne affaire  
S'adresser à **PENET François**, rue  
Pélagy, n° 13, Cahors.

**AVIS**

Mesdames **BONNAVE** ont l'honneur  
de prévenir leur fidèle clientèle, qu'elles  
continuent à exploiter le commerce de  
grains, légumes secs et pommes de  
terre, etc... On trouvera toujours chez  
elles des articles de 1<sup>re</sup> qualité et aux  
meilleurs prix.

Livraison à domicile  
comme par le passé

**POUR LES FÊTES DU PRINTEMPS**

Si vous voulez être bien chaussés à  
des prix avantageux, voyez les derniè-  
res créations à la

**CHAUSSURE « CANILLE »**

65, Boulevard Gambetta, Cahors  
(5 0/0 aux mutilés)

(La maison fait les réparations)

**Pour vous, MESDAMES**

Je me suis assuré la

collaboration de **TROIS nouveaux Artistes**  
venant de **PARIS**, exécutant les  
dernières créations de Coiffure,  
de grandes Maisons de Paris,  
en Coupe, ondulation, mise en plis et  
**INDÉFRISABLE GALLIA**  
**POPOVITCH, Cahors, Tél. 170.**

MUSIQUE

T. S. F. Radio Cahors. Phonos

**J.-B. NOUYRIT**

Grand choix de machines parlantes et disques  
COLUMBIA, SALABERT, BROADCAST,  
INNOFONE, PATHE, INOVAT,  
Echanges, Réparations, Locations,  
Vente à crédit. Auditions entrée libre  
T. S. F. Postes Ducretet, Philips,  
Viel, Inovat

Un spécialiste est attaché à la  
maison pour réparations et dépan-  
nage.

Lutherie d'Art. Pianos. Accords. Leçons

**J.-B. NOUYRIT**

24, Boulevard Gambetta, CAHORS

**ON ACHÈTERAIT CHEMINÉE**

marbre rouge

intacte de 1 m. 40 à 1 m. 50

Faire offre, description et prix exact, à

M. **ANDRÉ JEAN**, au bureau du journal.

**ON DEMANDE**

**JEUNE HOMME OU JEUNE FILLE**

apprenti mécanicien-dentiste

S'adresser 8, rue Clemenceau.

**ON DEMANDE**

**UN APPRENTI CUISINIER**

présenté par ses parents

nourri, logé, blanchi

Hôtel des Ambassadeurs, CAHORS

**ON DEMANDE**

**UN HOMME ACTIF**

sans connaissances spéciales

désirant se faire situation

dans maison de commerce

Ecrire Bureau du journal

**ON DEMANDE**

**DES MANŒUVRES POUR MAÇON**

Bien payés

S'adresser au Bureau du Journal

**AVIS AUX CONSOMMATEURS**  
de Café

Amateurs de bon Café qui vous plai-  
gniez de ne pas trouver de bonne qualité,  
évités de courir les maisons qui, sous le  
couvert d'une prime quelconque, n'hési-  
tent pas à vous vendre des cafés très  
ordinaires à des prix élevés.

Faites un essai à la grande

**ÉPICERIE DE PARIS**

**MAISON SALGUES ET BELLENGRE**

Rue Maréchal-Foch

Où vous trouverez des Cafés de pre-  
mière qualité garantis d'origine.

**Nouveaux Prix en baisse**

Café mélangé Riche, 125 gr. 3 50

Café mélangé extra sup., 125 gr. 3 00

Café ordinaire, 125 gr. 2 50

**A L'OCCASION DU CARÈME**

**Grande vente Réclame**

Pois au naturel, la boîte de 1 k. 4 90

Pilchards de Californie, la boîte 3 30

Saumon du Canada, la grande b. 4 50

Cassoulet, la boîte de 500 gr. 2 75

Huile d'olive pure, marque

Auguste Gal, le litre 9 00

Pâtes GILBERT et TÉZIER

La boîte de 250 gr., 1 fr. 40

Demandez le prix par quantité

**MAISON SOURDOIRE**

Tailleur rue Wilson

**DEMANDE OUVRIÈRES ET OUVRIERS**

**POUR CAUSE**

DE

**CESSATION DE COMMERCE**

Partie de matériel à vendre

Vitrine, Bibliothèque

Ancienne, genre Gothique

S'adresser chez **T. DUVERT**, Coiffeur,

Boulevard Gambetta, 22.

**Pour liquidation,**

**GRAND RABAIS** sur les

poudres, fards, teinture, et tous articles

de parfumerie, jusqu'à fin avril.

**MAISON LASVÈNES**

10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

La plus importante spécialité de

**VÊTEMENTS**

POUR HOMMES, DAMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Choix énorme à tous les rayons

Complets sur mesure, coupe et tissus irréprochables

Bibliographie

Vient de paraître
' Au Pays des Bombances '
par Ernest LAFON
avec préface de Gustave GUICHES

Roman qui a reçu le plus chaleureux accueil en Quercy et dont les critiques de la grande presse font le plus vif éloge.
M. Serge Baranx en a dit : « Ce qu'il faut retenir et ce dont on ne saurait assez féliciter l'auteur, c'est d'avoir voulu avant tout être quercynois, de l'avoir été dans le fond et dans la forme, car nous avons retrouvé, là, toutes ces expressions qui ont la bonne saveur du terroir et donnent à l'œuvre sa vraie signification... »



A. SEZAT, représentant-dépositaire
route de Faillail, CAHORS. Tél. 200

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
Mme BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

PHILIPS
LE POSTE LE PLUS SIMPLE DU MONDE
UNE PRISE DE COURANT ET C'EST TOUT!
RADIO-QUERCY
F. de LÉSÈLEUC
Ingénieur-Spécialiste
3, rue du Portail-Alban, Cahors

VOULEZ-VOUS RÉUSSIR
en TOUT ? Avoir l'Amour, la Santé, la Fortune !
Ecrivez à F. MAJOIS, 59, rue Rochechouart, service 65, Paris (9e) et vous recevrez GRATUITEMENT la notice explicative sur les pouvoirs de la PIERRE STAURO, le plus puissant Talisman connu dans le monde entier.

MACHINES à TRICOTER
« LA SEMEUSE »
grande marque française
la plus robuste
la meilleure marché
pour vous convaincre écrivez de suite à
G. FOURNEL
5, rue Lebon - RODEZ
Apprentissage complet à domicile garanti sans augmentation de prix.

20 à 30 FRANCS par JOUR
en travaillant chez soi sur tricoteuse. Renseign. grat. S'ad. LA LABORIEUSE, 85, Cours Pasteur, Bordeaux.
330 Px réel gar. pièce. 210 l. de mon VIN fut t. compris, 3 échantill. 3 fr. Mme Louise CAZALS, Prop., 190, r. de Sérignan, BEZIERS.

Etude de Maître LANDES, notaire à Saint-Céré (Lot), et de Maître FONTANGES, Docteur en droit, avoué près le tribunal civil du Département du Lot, résidant à Figeac, quai Legendre (Successeur de son père)

VENTE sur LICITATION
DE DIVERS IMMEUBLES

situés sur les communes de Saint-Céré et de Saint-Laurent-les-Tours (Lot)

Adjudication fixée au DIMANCHE QUATRE MAI MIL NEUF CENT TRENTE, à QUATORZE HEURES, en l'étude de Maître LANDES, notaire à Saint-Céré.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance du département du Lot, le quatre décembre mil neuf cent vingt-neuf, entre 1° Madame Louise BARGUES, sans profession, veuve de Monsieur Auguste FELZINES, demeurant à Saint-Céré, quai du Puits-de-Larrie; 2° Madame Mélanie FELZINES, veuve de Monsieur Raymond TOSTAIN, sans profession, demeurant au Château de Signol, commune de Larjol (Drôme); 3° Monsieur Louis FELZINES, dit frère XAVIER, Frère des Ecoles Chrétiennes, à Bogota-Champinero, Carrera 7 A, N° 1178 (Colombie); 4° Monsieur Félix-Henri-Pascal FELZINES, propriétaire à Tempé, commune de Montauban, demandeurs, ayant Maître FONTANGES pour avoué près le Tribunal civil du Lot.

FELZINES, demeurant à Saint-Céré, quai du Puits-de-Larrie; 2° Madame Mélanie FELZINES, veuve de Monsieur Raymond TOSTAIN, sans profession, demeurant au Château de Signol, commune de Larjol (Drôme); 3° Monsieur Louis FELZINES, dit frère XAVIER, Frère des Ecoles Chrétiennes, à Bogota-Champinero, Carrera 7 A, N° 1178 (Colombie); 4° Monsieur Félix-Henri-Pascal FELZINES, propriétaire à Tempé, commune de Montauban, demandeurs, ayant Maître FONTANGES pour avoué près le Tribunal civil du Lot.

tée au plan cadastral de ladite commune de Saint-Céré sous les numéros 1105 p. et 1107 p. de la section A et confrontant à maison Baqué, rue du Puits-de-Larrie, remise et jardin Gorse. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs. ci ..... 5.000 fr. Le deuxième lot comprendra : 1° Une vigne, aujourd'hui friche, sise au lieu dit « Pech de Lacombe », « Quarante-Pierres », commune de Saint-Laurent-les-Tours, paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 288 de la section D, pour une contenance d'environ onze ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, pour un revenu matriciel de un franc quatre-vingt-dix centimes; 2° Une terre sise au lieu dit « Pech de Lacombe », « Quarante-Pierres », même commune, paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 289, section D, pour une contenance d'environ trente ares soixante-dix centiares, quatrième classe, pour un revenu matriciel de quatre francs quatre-vingt-douze centimes.

Maître LANDES, notaire à Saint-Céré, commis à cet effet, a été déposé en l'étude dudit Maître LANDES, où chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront payés par l'adjudicataire du plus fort lot, en diminution de son prix, dans la huitaine de l'adjudication. Les adjudicataires paieront en sus de leurs prix dans le même délai de huitaine à Maître FONTANGES, avoué, le droit fixe et la remise proportionnelle tels qu'ils sont réglés par le décret du 29 décembre 1919, et à Maître LANDES, notaire, les frais de timbre et d'enregistrement et les droits d'hypothèque et honoraires auxquels les procès-verbaux et la mutation pourront donner ouverture. En cas de surenchère du sixième, les frais de surenchère, de poursuite de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le total des prix de la première adjudication des lots surenchérés et le total des prix de l'adjudication sur surenchère de mêmes lots. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence entre le total des premiers prix et le total des prix nouveaux, l'excédent desdits frais incombera aux adjudicataires, qui en seront tenus, en sus de leurs prix d'adjudication, et au prorata de ces prix. Les frais de timbre, enregistrement, droits d'hypothèque, honoraires et droits afférents à la première adjudication, que les adjudicataires doivent payer en sus de leur prix ainsi qu'il

est dit ci-dessus, devront être remboursés ou payés par l'adjudicataire sur surenchère en sus de son prix. LOTISSEMENT ET MISES A PRIX Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix, savoir : Le premier lot sur la mise à prix de cinq mille francs, ci ..... 5.000 fr. Le deuxième lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci ..... 200 fr. Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication, ou, en cas de surenchère, du jugement d'adjudication. Fait et rédigé en l'étude à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le deux avril mil neuf cent trente. G. FONTANGES, avoué. Pour tous renseignements, s'adresser à Maître LANDES, notaire à Saint-Céré (Lot) et à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, quai Legendre. CAHORS, IMP. COUESLANT.

Etude de M° L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Successeur de M°s VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE sur LICITATION

D'UNE MAISON

A usage de boulangerie, et bâtiments ruraux, dans le bourg de Teyssieu, et autres immeubles situés sur les communes de Teyssieu et Cornac

Adjudication fixée au LUNDI CINQ MAI MIL NEUF CENT TRENTE, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, Boulevard Président-Wilson.

En exécution d'un jugement rendu, sur requête collective, par le tribunal civil du Lot, le vingt-six février mil neuf cent trente, enregistré, Il sera procédé, le LUNDI CINQ MAI MIL NEUF CENT TRENTE, à QUATORZE HEURES, à Figeac, au Palais de Justice, par devant Monsieur DUPUY, juge commissaire et délégué dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Madame Madeleine VIERSSOU, veuve de Monsieur Louis MEYNIER, quand vivant, ancienne boulangère, domiciliée à Teyssieu, décédée à Paris, le neuf février mil neuf cent vingt-neuf. Cette vente est poursuivie à la requête de : 1° Monsieur Pierre VIERSSOU et Madame Justine SEGERIC, mariés, propriétaires-agriculteurs, demeurant ensemble à Mamoul, commune de Comiac; Père et mère de la de cujus; 2° Monsieur Cyrille VIERSSOU, entrepreneur de scierie mécanique, demeurant à Comiac; Frère de la de cujus; 3° Madame Clémentine VIERSSOU et Monsieur Frédéric BRUNIE, facteur en retraite, mariés, demeurant ensemble à Laval-dé-Cère; Sœur et beau-frère de la de cujus; 4° Madame Léonie VIERSSOU, veuve de Monsieur Auguste PI-

Cette vente aura lieu en présence, ou lui dûment appelé, de Monsieur Jean-Pierre SEGERIC, marchand de vins, domicilié à Sousseyrac, pris comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Pierre VIERSSOU, sus-nommé. Ledit Monsieur SEGERIC, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Saint-Céré, le quinze mars mil neuf cent trente, Et n'ayant pas d'avoué constitué. DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES LOTISSEMENT PREMIER LOT Le premier lot comprendra : Maison à usage de boulangerie et pâtis en dépendant, dans le bourg de la commune de Teyssieu, confrontant, au midi, à la route de grande communication numéro 31, à l'ouest, à maison VERBIGUÉ, au nord, à maison d'ÉTIENNE TAURAND, et à l'est, à maison FRÉGÉAC.

Ces immeubles paraissent désignés ainsi qu'il suit à la matrice cadastrale de la commune de Teyssieu : 1° Sol de maison, lieu dit Teyssieu, numéro 954 p. section A, d'une contenance de trente centiares, première classe, et d'un revenu de dix centimes; 2° Sol et pâtis, lieu dit Teyssieu, numéro 954 p. section A, d'une contenance d'un are, trente centiares, première classe, et d'un revenu matriciel de quarante quatre centimes. DEUXIÈME LOT Le deuxième lot comprendra : Une grange, sise dans le bourg de Teyssieu, avec hangar et pâtis en dépendant, confrontant à l'est, à voie publique, au nord à FENAUTRIGUES, à l'ouest, à CANET, et au midi, à MEZAYRAC. Cet immeuble paraît porté à la matrice cadastrale de la commune de Teyssieu, sous le numéro 704, de la section C, pour une contenance d'un are, cinquante-quatre centiares. Cet immeuble provenait à Madame Veuve MEYNIER, à la vente consentie par Monsieur Jean MEZAYRAC, propriétaire à Teyssieu, suivant acte reçu par Maître MADELONT, notaire à Bretenoux, les treize septembre et trente octobre mil neuf cent vingt-trois, transcrit au bureau des hypothèques de Figeac le deux janvier mil neuf cent vingt-quatre, volume 1009, numéro 76. Dans cet acte de vente, Mon-

sieur MEZAYRAC a fait réserve, sa vie durant, à son profit et celui de Madame Marthe-Madeleine VIERSSOU, son épouse, au cas où elle lui survivrait, d'un droit d'usage sur les biens immeubles vendus, stipulé dans les termes suivants : « Toutefois, le vendeur se réserve, sa vie durant, et celle de Marthe-Madeleine VIERSSOU, son épouse, au cas où elle lui survivrait, le droit de loger dans la grange présentement vendue; 1° Dans la partie de ce bâtiment dit « Le Gerbier », située à gauche du portail d'entrée, le foin, la paille et la litière qui lui seront nécessaires; 2° Dans l'écurie dudit immeuble, deux cochons; 3° Et enfin le droit de mettre à l'abri, devant ladite grange, et droit ne gênant pas l'ouverture et la fermeture des portes d'entrée du dessous et du dessus, son bois de chauffage. L'adjudicataire sera tenu de respecter ce droit d'usage dans les termes ci-dessus. TROISIÈME LOT Le troisième lot comprendra : Un pré et châtaigneraie, lieu dit Girou, sis commune de Teyssieu, confrontant à ROUQUAND, à la route de grande communication numéro 40, à LASFARGUES et à ROUSSILLE. Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Teyssieu, sous les numéros 402, 404 p, 405 p, 406 p, 407 p, 408 p, de la section A.

QUATRIÈME LOT Le quatrième lot comprendra : Une terre sise au lieu dit Peyrelavade, sur la commune de Teyssieu, confrontant à VALADE et CANET. CINQUIÈME LOT Le cinquième lot comprendra : Un pré et châtaigneraie, sis lieu dit Mourze ou les Ganes, commune de Cornac, confrontant à MATEAU, FOULLAC, VIERSSOU et SEGERIC. Cet immeuble paraît porté à la matrice cadastrale de la commune de Cornac ainsi qu'il suit : 1° Châtaigneraie, lieu dit les Ganes, numéro 143, section B, d'une contenance de trente-cinq ares, quarante centiares, deuxième classe, et d'un revenu matriciel de deux francs, quatre-vingt-quatre centimes. 2° Pâtis, lieu dit les Ganes, numéro 144, section B, d'une contenance d'un hectare, dix-neuf ares, quarante centiares, deuxième classe, et d'un revenu matriciel de vingt-trois francs, quatre-vingt-huit centimes. Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Teyssieu et Cornac, et seront vendus tels qu'ils se comportent, sans en rien excepter, ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, est déposé au Greffe du Tribunal civil de première instance du Lot, à Cahors, où chacun

peut en prendre connaissance sans frais. Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. Au cas de surenchère du sixième, les frais d'adjudication sur première enchère, les frais de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront supportés par le vendeur, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le total des prix de la première adjudication des lots surenchérés et le total des prix de l'adjudication sur surenchère de mêmes lots. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence entre le total des premiers prix et le total des prix nouveaux, l'excédent desdits frais incombera aux adjudicataires qui en seront tenus en sus de leurs prix d'adjudication et au prorata de ces prix. MISES A PRIX Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en cinq lots, composés de la manière sus-indiquée, sur les mises à prix suivantes : Le premier lot, sur la mise à prix de VINGT-CINQ MILLE fr., ci ..... 25.000 fr.

Le deuxième lot, sur la mise à prix de TROIS MILLE fr., ci ..... 3.000 fr. Le troisième lot, sur la mise à prix de SEPT MILLE fr., ci ..... 7.000 fr. Le quatrième lot, sur la mise à prix de MILLE francs, ci ..... 1.000 fr. Le cinquième lot, sur la mise à prix de TROIS MILLE fr., ci ..... 3.000 fr. Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront, au cas de surenchère du sixième, requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication. Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le sept avril mil neuf cent trente. L. NUVILLE, Avoué. Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, qui, comme tous ses confrères de Figeac, peut être chargé d'enchérir. Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avoué de Figeac. CAHORS, IMP. COUESLANT.